

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## itions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

# RAS

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

Nº M21- 066687

84471

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07540

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL HAJ MOUDI ABDELHAK

Date de naissance :

14/03/1958

Adresse :

56, RD SIDI ABDELLAH HAMANE  
CASA

Tél. :

0662634043 Total des frais engagés : 3550,30 Dhs

Autorisation CNPD N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causés et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA BEN ABDELLAH

Le : 16/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

84471  
MUPRAS  
ACCUEIL 109 18021

# Conditions Générales

## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- PSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courrant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

## POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HÔPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

REVENTORIUM

JOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit  
d'actes répétés en plusieurs séances ou actes  
ébaux comportant un ou plusieurs échelons  
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

DATE DE DÉPÔT

AÉROPORT CASA ANFA  
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 873888

### A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Nom & Prénom : EL HAIMOUDI ABDEL HAK

Matricule : 07540 Fonction : Retraité Poste :

Adresse : 56, Bd SIDI ABDELLAHMANE, CASA

Tél. : 066 26 34043 Signature Adhérent : AB

### A REMPLIR PAR LE MÉDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : El Haimoudi Abdel Hak

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent  Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Respiratoire

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A 05/09, le 13/09/2021 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

Dr. Rachid INCHAOUH  
Spécialiste des Maladies Respiratoires  
13, Rue Aïn Taoujita - Casablanca  
Tel: 0522 48 98 91 - 0522 204748

### VOLET ADHÉRENT

DECLARATION

873888



Matricule N° : 07540

Nom du patient : EL HAIMOUDI ABDEL HAK

Date de dépôt : 15/09/2021

3599,30

Montant engagé

Nombre de pièces jointes : 5

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 SEPT 2001	Ch	Ch	30	Dr. Rachid INCHADOUH Spécialiste des Maladies Respiratoires 13, Rue Ain Taoujatate Casablanca Tél.: 0522 48 08 94 0522 20 47 40

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Brigitte LAMNIAI pharmacienne de l'Aéroport d'Anfz 31150 Ansehahmarr</i>	13/09/21	2799,30

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
13 SEPT 2021	Rachid	INCHAHU 100% des radiographies 100% des tomodensitométries 100% des IRM 100% des angiographies 100% des IRM	500

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

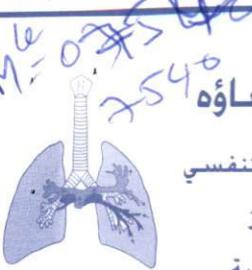
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

# Dr. Rachid INCHAOUH

Spécialiste des maladies Respiratoires

Diplômé de la Faculté de médecine  
de Toulouse

Asthme - Tuberculose - Allergies  
respiratoires - Endoscopie - Spirométrie



اض الجهاز التنفسى

الطب بتولوز

الضيقه - السل - الحساسية



## Mr ELHAIMOUDI Abdelhak

297.00x4  
1 SYMBICORT TURBUHALER 400/12µg pdre p inhal : FI/60

À inhale 2 Bouffées le matin et le soir, pendant 1 semaine. F  
3mois

453.0  
2 VENTOLINE 100 MG

2 BOUFFEES SI GENE RESPIRATOIRE A RENOUVELLER

522.00x3  
3 SPIRIVA 18 µg pdre p inhal en gél : Plq/10+Handihaler

1 à midi, pendant 3 mois.

2799,30

Mme LAMNIAI Brigitte  
hermine  
2 bis, Bd. Sidi Abderrahmane  
Tél : 35...

SYNTHEMEDIC  
22 rue Soukher bno al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBUHALER  
400/12µg pdre p inhal  
Flacon de 60 doses  
10514 DMP 21 INRQ dup.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020935

Dr Rachid INCHAOUH  
Spécialiste des Maladies  
Respiratoires  
13, Rue Ain Taboujtat - Casablanca  
Tél.: 0522 48 08 94 - 0522 20 47 40

6 118001 040216  
SPIRIVA 18 µg (Tiotropium)  
Poudre pour inhalation  
30 gélules + Inhalateur Handihaler  
BOTTU S.A.

PPV : 522 DH 00

68696-04

يلias - الطابق الأول (قرب مصحة بدر) الدار البيضاء  
13, Rue Ain taoujtat-Résidence Iliass 1<sup>er</sup> Etage (en F  
Tél.: 05 22 48 08 94 / 05 22

6 118001 040216  
SPIRIVA 18 µg (Tiotropium)  
Poudre pour inhalation  
30 gélules + Inhalateur Handihaler  
BOTTU S.A.

PPV : 522 DH 00

68696-04

GiloxSmithKline  
DPC  
Am El Aouda  
Région de Rabat



VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH



6 118001 040216  
SPIRIVA 18 µg  
(Inotropium)  
Poudre pour inhalation  
30 gélules + Inhalateur Handihaler  
BOTTU S.A.

PPV : 522 DH 00

68696-06

Dr. Rachid INCHAOUH

SPECIALISTE DES MALADIES  
RESPIRATOIRES

Diplômé de la Faculté de  
médecine de TOULOUSE  
Asthme, Tuberculose, Allergies  
respiratoires, Endoscopie, Spirométrie



الدكتور رشيد انشاؤه

اختصاصي في امراض الجهاز

التنفسى

خريج كلية الطب

بتولوز

الضيق، السل، الحساسية

Casablanca, le ..... 13 SEPT 2021

### NOTE D'HONORAIRES

J'ai l'honneur de présenter mes meilleures salutations à

M = Echaimoudi Abdelhak

Et vous adresse selon l'usage, ma note d'honoraires

Soit la somme de :

CFP  
500

500

DHS.

SIGNATURE

Dr. Rachid INCHAOUH  
Spécialiste des Maladies  
Respiratoires  
13, Rue Ain TAOUJTATE - Casablanca  
Tél.: 0522 48 08 94 - 0522 20 47 40

زنقة عين توجطات - اقامة إلیاس - الطابق الأول (قرب مصحة بدر) - الدار البيضاء

13, Rue Ain TAOUJTATE - Résidence Ilias - 1er Etage (en Face Clinique BADR) - Casablanca

Tél : 022.48.08.94 - GSM: 061.15.03.63: - المحمول

**Dr, Rachid INCHAOUH**

Spécialiste des maladies Respiratoires

Diplômé de la Faculté de médecine  
de Toulouse

Asthme - Tuberculose - Allergies  
respiratoires - Endoscopie - Spirométrie



M 0754P

**الدكتور رشيد انشاؤه**

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي

خريج كلية الطب بتولوز

الضيقه - السل - الحساسية

Casablanca, Le 13 SEPT 2021 13 Septembre

Certificat pour **Mr ELHAIMOUDI Abdelhak**

**CERTIFICAT DE MALADIE LONGUE DUREE**

Je soussigné, Dr Rachid INCHAOUH, Pneumologue, certifie que :

Monsieur ELHAIMOUDI Abdelhak ancien BPCO

présente un asthme persistant intiqué a sa BPCO sur sequelles de pneumothorax opere

nécessitant un traitement de longue durée.

Certificat délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Dr Rachid INCHAOUH

**Dr. Rachid INCHAOUH**

~~Spécialiste des Maladies~~

~~Respiratoires~~

13, Rue Ain taoujtate - Casablanca

Tél.: 0522 48 08 94 - 0522 20 47 40

زنقة عين توجطات - إقامة إلیاس - الطابق الأول ( قرب مصحة بدر ) الدار البيضاء

13, Rue Ain taoujtate-Résidence Iliass 1<sup>er</sup> Etage (en Face Clinique BADR ) - Casablanca

Tél.: 05 22 48 08 94 / 05 22 20 47 40

الهاتف :

## CABINET DE PNEUMOLOGIE

Dr Rachid INCHAOUH

EXPLORATION FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE

13, Rue Aïn TAOUJTATE, Résidence Ilias Bourgogne tél: 022.48.08.94

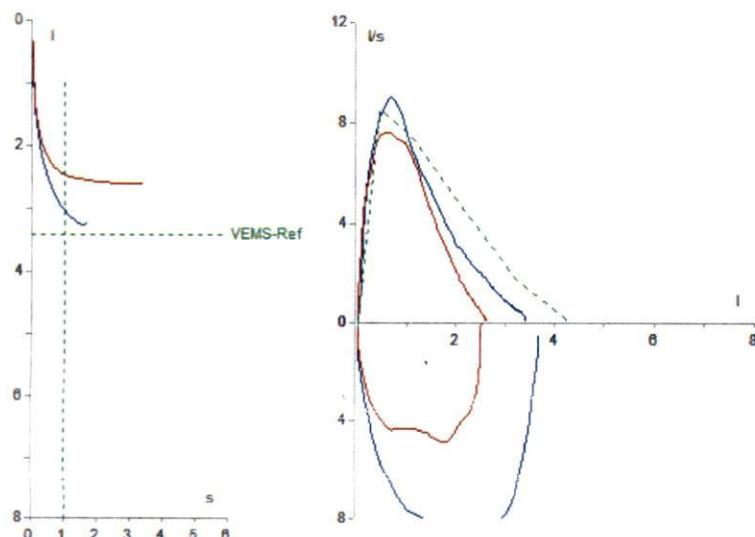
ELHAIMOUDI, ABDELHAK

ID-Nr: ELHABD110858

Remarque:

180 cm, 113 kg,  
mesuré le 13.09.2021 à 10:03 h

## Courbes Débit/Volume Evolution



Date & Heure	06.08.2012 13:08	13.09.2021 10:03					
Médicament							
Paramètre	Unité	Théor.	Pré %Théor	Post %Théor	Post%Pré		
CVF	l	4.39	3.43	78	2.72	62	-21
VEMS	l	3.42	3.15	92	2.56	75	-19
VEMS/CV	%	76					
VEMS/CVF	%	76	92	121	94	124	3
DEP	l/s	8.49	9.03	106	7.63	90	-16
DEM75	l/s	7.53	8.68	115	7.59	101	-13
DEM50	l/s	4.52	4.55	101	5.24	116	15
DEM25	l/s	1.72	1.92	111	2.00	116	4
DEMM25-75	l/s	3.48	3.85	111	4.33	124	12
Rint	kPa/(l/s)	0.30					

Commentaires:

BPCO majeur

**valable 3 mois**

Le 13 SEPT 2021

## DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Dr. Rachid INCHAOUH  
Spécialiste  
Respiratoire - Casablanca  
13, Rue Ain Taoujتate - Casablanca 0522 20 47 40  
Tél. 0522 48 08 94 - 0522 20 47 40

Certifie que Mlle, Mme, M. :

Mr. Imane Abdellah

Présente

en BCO + Allergie ren.

Nécessitant un traitement d'une durée de :

3 ans renouvelable.  
→ Supéhaut + Spiriva + Véci

Dont ci-joint ordonnance :

Supéhaut + Spiriva

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : [www.mupras.com](http://www.mupras.com) // mail : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com) // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18

Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage, Casablanca

Dr. Rachid INCHAOUH  
Spécialiste des Maladies  
Respiratoires  
13, Rue Ain Taoujتate - Casablanca  
Tél. 0522 48 08 94 - 0522 20 47 40